



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

an	1978	23.06	15	3003	BERN	22 juin 1978
Datum	23.06	15	3003	BERN	BERNE	le
VISA	11	26	11	11	11	11
EPD	23.06.78	15				
Ref.	A.C.H. 709.4. (7)					

Messieurs Ambassadeur Jolles, Directeur
Ambassadeur Moser, Vice-Directeur

Türk. 861.5 - Lo/de

Assainissement de la balance des paiements turque

Avec seulement quelques jours de préavis est annoncée la réunion du Consortium/Turquie pour lundi et mardi prochains à Paris. Trahissant de la nervosité ou sans doute plus vraisemblablement une sorte de chantage bien dans la tradition turque, cette information nous est parvenue par l'entremise de la Délégation suisse près l'OCDE à Paris, par notre Ambassade à Ankara à la demande expresse du Ministre des finances turc et par le Chargé d'affaires de l'Ambassade de Turquie à Berne.

La délégation turque demandera aux pays créanciers, pour assurer l'assainissement rapide de la balance des paiements et la restauration du crédit extérieur de la Turquie :

1. de réouvrir les crédits d'exportation garantis contre les risques d'exportation et de les élargir sans délai, c'est-à-dire sans attendre la signature des accords bilatéraux de consolidation;
2. de trouver sans retard une solution de financement des créances commerciales non garanties; et
3. de conclure les accords bilatéraux de consolidation dans les meilleurs délais.

Cette requête avait déjà été présentée lors de la réunion du Consortium/Turquie à la mi-mai. Les réactions de pratiquement

toutes les délégations avaient été :

- ad 1 il faut attendre pour revoir la politique en matière de garantie des risques d'exportation et d'ouverture de nouveaux crédits de voir comment évoluera la situation économique en Turquie ces prochains mois, comment les accords bilatéraux de consolidation pourront être mis sous toit, quel sera le résultat des négociations turques avec les banques privées, comment seront repris les paiements courants turcs, etc.
- ad 2 les gouvernements des pays créanciers n'ont pas de base légale pour assurer le refinancement des créances commerciales non garanties et par conséquent pas de possibilité d'assurer la consolidation ou un refinancement des créances commerciales non garanties.
- ad 3 on a en général déclaré être prêt à entamer le plus tôt possible les négociations pour la consolidation des accords bilatéraux de consolidation. En fait, les pays créanciers ne paraissent pas être pressés et dans la majorité des cas les négociations n'aboutiront vraisemblablement pas avant août ou septembre au plus tôt.

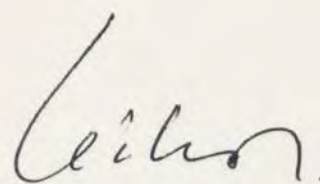
Les circonstances n'ont pas changé depuis lors et les délégations des pays créanciers ne prendront certainement pas une position différente la semaine prochaine. Personnellement, je ne vois aucun élément nouveau permettant de relancer l'octroi de la garantie contre les risques à l'exportation pour le moment^{1/}. Je rappelle d'ailleurs que la Suisse est déjà allée extrêmement loin dans ce domaine puisque les affaires garanties par la Confédération atteignent près de 1,4 milliard de francs, auxquelles s'ajoutent entre 40 et 50 millions de crédits de la Confédération.

1/ Abstraction faite des considérations d'ordre économique, il va de soi que si nous le faisons les Turcs n'hésiteraient pas à nous remettre ensuite sous une nouvelle pression dans la négociation de l'accord bilatéral de consolidation.

- 3 -

Pour ce qui est du non garanti, je ne pense pas, pour diverses raisons, que nous puissions assurer un financement officiel quelconque. Les autorités turques avaient déclaré à Paris qu'elles recherchaient une solution de consolidation avec les créanciers privés. Jusqu'à maintenant, j'ai donc recommandé à ces derniers, quand ils se sont adressés à moi, d'approcher le Ministère des finances pour essayer d'aboutir à un arrangement satisfaisant, à défaut de quoi la Division du Commerce pourrait, ultérieurement, prêter un appui diplomatique pour la recherche de solutions acceptables. - A noter à ce propos qu'à elles seules trois maisons bâloises ont annoncé des créances non garanties pour plus de 30 millions de francs ; et nous savons qu'il existe quantité d'autres maisons se trouvant dans une situation analogue.

Je pense que pour le moment nous devrions nous en tenir à cette ligne de conduite et donner des instructions dans ce sens à notre Délégation à Paris qui nous représentera à la réunion de lundi et mardi prochains. Sauf avis contraire de votre part, j'agirai dans ce sens.



P.S.

Pour compléter l'image des revendications turques excessives à l'égard de notre pays, j'ajoute que la Banque Mondiale éprouvant des difficultés à se décider pour l'octroi du crédit de 100 millions de \$ destiné au financement de génie civil pour Karakaya* / (où nous sommes déjà engagés avec quelque 600 millions de francs), le Ministre des finances turc s'est adressé à notre Ambassade à Ankara pour voir si la Suisse pourrait s'en charger.

En outre, le Ministre des finances turc sollicite l'appui de la Suisse pour obtenir un prêt à moyen terme de 500 millions de \$ de la BRI à Bâle. J'ai informé M. Languetin.

* / conséquence de l'opposition de l'Irak ?

- 4 -

Copie à :

Délégation suisse près l'OCDE, Paris
Ambassade de Suisse, Ankara, en la remerciant de sa communi-
cation rapide du 21 juin 1978
Consulat général de Suisse, Istanbul

Service économique et financier du DPF
Banque Nationale Suisse, Zurich (M. le Directeur général
Languetin)

MM. Ambassadeur Bettschart (voir premier alinéa du P.S.)
Hofer, Vice-Directeur / Gre
Ae, Mr, Lo.